

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département : GIRONDE Commune : GREZILLAC Séance du : 8 avril 2021	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF	Nombre de conseillers en exercice : 15 Nombre de conseillers présents : 15 Nombre de suffrages exprimés : 15
Délibération n°21.04.08.15		

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, se réunit sous la présidence de M. René PREVOT, délibérant sur le compte administratif dressé par M. Claude NOMPEIX, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	75 140,50	0,00	0,00	148 733,96	75 140,50	148 733,96
Opérations de l'exercice	219 327,86	159 940,42	672 552,55	752 053,80	891 880,41	911 994,22
TOTAUX	294 468,36	159 940,42	672 552,55	900 787,76	967 020,91	1 060 728,18
Résultats de clôture	0,00	0,00	0,00	148 733,96	0,00	93 707,27
Restes à réaliser	0,00	91 725,00	0,00	0,00	0,00	91 725,00
TOTAUX CUMULES	294 468,36	251 665,42	672 552,55	900 787,76	967 020,91	1 152 453,18
RÉSULTATS DÉFINITIFS	42 802,94	0,00	0,00	228 235,21	0,00	185 432,27

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations :

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture le

Et de l'affichage en mairie le

Pour copie certifiée conforme et exécutoire,

A Grézillac le 8 avril 2021

Le conseiller municipal,
désigné Président de séance,

René PREVOT

